

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mercredi 20 janvier 2021, à 17 h 45

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Fabienne Aubry-Conne*, *MM. Simon Brandt*, *Olivier Gurtner* et *M^{me} Audrey Schmid*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 19 janvier et mercredi 20 janvier 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

La présidente. Il n’y a pas de communications du Conseil administratif...

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M^{me} Charlotte Nicoulaz, qui nous quitte déjà ce soir à 19 h 30. Elle sera remplacée par la vient-ensuite du groupe des Verts, M^{me} Elena Ursache. La prestation de serment aura lieu à 20 h 30 ce soir. Je prie M^{me} Fabienne Beaud de lire la lettre de M^{me} Nicoulaz.

Lecture de la lettre:

Genève, le 18 janvier 2021

Madame la présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève,

C’est avec un grand regret que je quitte aujourd’hui ma fonction de conseillère municipale de la Ville de Genève. Avec un nouvel emploi à 100% depuis trois mois, les incompatibilités de charge de travail devenaient trop pesantes.

Mes premiers mots iront à mon groupe, les Verts et les Vertes, avec lequel j’ai eu un sincère plaisir de découvrir les fonctions qui m’étaient destinées. Avec une cheffe de groupe incroyablement pédagogue, douée d’une capacité de délégation sans égale, les débuts ont été un véritable délice.

Je saluerai ensuite mes collègues commissaires aux arts et à la culture ainsi que ceux et celles de la commission des sports. Ces moments de travail collégial de qualité seront ceux qui me manqueront le plus. Salutations aussi à vous toutes

et tous qui vous engagez quotidiennement pour les Genevoises et les Genevois. Alors au revoir et peut-être à une prochaine, car mon intérêt pour la cause publique ne s'arrêtera pas. Bonne continuation à vous toutes et à vous tous et bienvenue à ma successeuse, Elena Ursache.

Charlotte Nicoulaz

(Applaudissements.)

La présidente. Et pour lui rendre hommage, je vais donner la parole à M^{me} Laurence Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Madame la présidente. Chère Charlotte, depuis ton élection en mars 2020, tu nous as montré que tu portes les valeurs vertes à bras-le-corps. Ton engagement en faveur du développement d'une société durable est profond et multiple. Il s'illustre par ta forte implication comme présidente du festival Alternatiba Léman et par ta nomination toute nouvelle à ton poste à 100% de chargée de projet mobilités et développement durable à la commune de Bernex.

Ton fort intérêt pour les questions environnementales t'a permis d'inclure ces dernières dans les objets traités en commission des arts et de la culture et du sport dont tu es membre encore pendant quelques minutes. Le groupe des Verts a pu apprécier ta volonté d'avancer, ta bonne humeur et la pertinence de tes questions.

Ton important investissement en tant que conseillère municipale a fortement été apprécié, la rapidité avec laquelle tu as remis le rapport concernant les aides à la culture liées au Covid-19, afin que les contributions soient rapidement mises en place, le montre bien. Ton intégrité, ta volonté de bien faire, ton besoin de comprendre les tenants et les aboutissants avant de te positionner t'ont cependant engendré quelques frustrations.

Je retiens tes propositions régulières pour améliorer le respect des horaires des séances du caucus. Comme d'autres élus avant toi, tu as fait le choix de mettre la priorité sur ta jeune carrière professionnelle pour laquelle nous te souhaitons le meilleur. Ton choix montre ta force de prendre soin de toi pour t'investir au mieux dans tes engagements.

Ta décision pointe également la difficulté croissante des élues et élus de concilier la vie professionnelle et/ou familiale avec la charge d'élue-e, qui demande une disponibilité de plusieurs soirées par semaine, au minimum. Elle

illustre l'importance de modifier rapidement le système actuel; ce qui sera d'ailleurs le sujet d'une résolution dont nous avons accepté l'urgence et qui sera traitée ce soir. (*Ndlr: la résolution R-275, traitée dans le Mémorial 36.*) En attendant que le système évolue, voici de quoi croquer à pleines dents en nous regardant débattre, vautrée sur ton canapé. (*M^{me} Corpataux remet une petite attention à M^{me} Nicoulaz.*) (*Applaudissements.*)

La présidente. Madame Nicoulaz, chère Charlotte, il est pris acte de votre démission. Ma deuxième vice-présidente va vous remettre un petit hommage de la part du bureau du Conseil municipal, et nous vous souhaitons évidemment une bonne suite. (*M^{me} Uzma Khamis Vannini, deuxième vice-présidente, remet un petit cadeau à M^{me} Charlotte Nicoulaz.*) (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

La présidente. Est-ce qu'il y a des réponses aux questions d'hier? Ne vous trompez pas de carte, Monsieur Gomez... (*Commentaire de M. Gomez.*) La carte de la Placette ne fonctionne plus également... Attendez, ne bougez plus, distribution de cartes... C'est M^{me} Marie Barbey-Chappuis qui aimerait parler, ou M^{me} Kitsos? Allez-y, Madame Marie Barbey-Chappuis, si ça fonctionne chez vous.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'avais trois questions orales auxquelles je n'avais pas répondu hier soir. La première est une question orale de M^{me} Patricia Richard qui manifestement s'intéresse beaucoup aux pompiers depuis que je lui ai offert à Noël le calendrier du groupement sportif... (*Brouhaha.*)

La présidente. Madame la conseillère administrative... S'il vous plaît, on ne s'entend vraiment pas! Si vous avez des caucus à faire, vous pouvez les faire à l'extérieur.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Je disais donc que je réponds à une question de M^{me} Patricia Richard qui s'intéresse beaucoup aux pompiers depuis que je lui ai offert en décembre le

calendrier de Noël du groupement sportif des pompiers. J'encourage d'ailleurs tout le monde à se le procurer car l'année est encore longue.

J'en reviens à cette question qui concernait les pompiers volontaires et l'application du salaire minimum de 23 francs. Il s'avère que les pompiers volontaires du Service d'incendie et de secours (SIS) n'ont pas un salaire mais une solde. Pour certaines fonctions, c'est même une indemnité forfaitaire annuelle.

Un groupe de travail interne au SIS est actuellement sur pied pour déterminer ce qui est légalement imposé comme solde minimale, pour autant que le volontariat entre dans le cadre de la loi. Une réponse sera donnée très rapidement sur cette question et, le cas échéant, des dispositions seront prises pour adapter les montants.

En ce qui concerne la question de M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni qui demandait si une réflexion était menée sur les nuisances sonores générées par la relevée des écopoints, notamment celle du verre qui a lieu très tôt le matin entre 5 h et 6 h 30, il s'avère que le verre en écopoint est collecté par un prestataire privé et, pour limiter les nuisances sonores liées à la collecte en écopoint, notamment pour le verre, le Service Voirie – Ville propre a pris toutes les mesures nécessaires auprès des prestataires afin d'imposer des horaires de collecte précis.

Ces horaires usuels sont du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h. En dehors de ces horaires, la collecte n'est possible que sur autorisation préalable et spécifique accordée par le Service Voirie – Ville propre. Ça a été le cas par exemple lors du semi-confinement du printemps 2020 où la possibilité avait été concédée de commencer à 7 h 30, voire à 6 h 30. Des contrôles sont effectués par les équipes de la Voirie et, en cas de non-respect des horaires autorisés, un rappel est systématiquement envoyé aux prestataires.

J'avais une dernière question de M^{me} Danièle Magnin, qui se plaignait d'un habitant du chemin de la Tour-de-Champel qui pollue le quartier avec, je cite, «les déjections de son chien». Elle demandait à la police municipale d'intervenir... Je prie M. Gomez de ne pas rigoler, c'est une question très importante... (*Remarque.*) Mais tout à fait... (*Rires.*)

Pour faire suite à votre demande, Madame la conseillère municipale, il s'agit d'abord de préciser que la police municipale n'a reçu aucune doléance concernant une problématique de déjection canine à cet endroit. Je vous propose donc, Madame Magnin, de prendre contact soit via la Centrale d'engagement au 022 418 22 22, soit auprès du poste de Champel afin que nous puissions obtenir des informations plus précises sur cette question et organiser le cas échéant la verbalisation du contrevenant ou de la contrevenante, sachant que le flagrant délit est parfois difficile à obtenir.

Peut-être une précision encore en ce qui concerne la Voirie... Le nettoyage des déjections canines durant la période hivernale est assoupli car les employés de la Voirie ne peuvent utiliser d'eau, cela afin d'éviter que ça ne gèle sur les trottoirs. On pourrait le cas échéant sortir de ce cadre en cas de doléances vraiment avérées et agir de manière ponctuelle sur ce site en procédant à un lavage et à un salage. Voilà, vous savez tout sur les déjections canines.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative, vous nous avez amenés des calendriers des pompiers aux déjections canines... Vous avez vraiment un département très vaste et varié. Madame la conseillère administrative Frédérique Perler...

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. A mon tour de compléter les réponses qui m'ont été adressées et qui n'ont pu être données hier. S'agissant de l'ouverture de l'ancien Manège prévue pour 2021, la conseillère municipale Oriana Brücker aimerait savoir si le Conseil administratif a prévu un plan de sécurité. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité a réalisé des études de circulation sur le périmètre dans le cadre de la mise en œuvre des bornes d'accès à la Vieille-Ville. Différentes solutions pourraient être envisagées, notamment de rendre la rue Colladon piétonne et de mettre en place un contrôle d'accès. Cela impliquerait de déplacer la borne de contrôle qui existe à la rue Saint-Léger juste avant le passage sous la rue de la Croix-Rouge. Dès l'inauguration des équipements publics, il sera possible d'identifier avec exactitude tous les besoins en termes de fonctionnement et de sécurisation et de définir de manière définitive la solution à mettre en œuvre.

Je réponds à la question de M. le conseiller municipal Didier Lyon, s'agissant du potelet qui avait été installé vers l'accès à la benne du parking de la Voirie près de l'entrée du parking souterrain d'Uni-Mail afin d'éviter le parking sauvage mais dont le trou, du fait qu'il avait été ensuite enlevé, posait problème, des chiens pouvant s'y coincer une patte. Je vous informe, Monsieur le conseiller municipal, qu'effectivement et d'entente avec le service Voirie – Ville propre et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, le trou sera bouché dès demain.

Une réponse à M. Denis Ruyschaert, s'agissant des arbres abattus au Petit-Saconnex à la rue de Moillebeau, plus précisément sur un terrain privé. Il demandait si la Ville, le Canton et les régies ne pourraient pas communiquer davantage de sorte que certains abattages puissent être évités. Vous répondre que le département que je préside communique quand il s'agit de terrains publics ou privés, propriétés de la Ville de Genève. On ne peut cependant pas communiquer lorsqu'il

s'agit de terrains appartenant à des tiers. Vous dire également que dans tous les dossiers qui me sont soumis depuis le début de la nouvelle législature dans le cadre de préavis comprenant des abattages, il est systématiquement demandé que les projets concernés soient modifiés en conséquence afin de les limiter.

Une réponse à l'adresse de M. Maxime Provini, qui souhaitait obtenir «une mise à jour» concernant les aménagements au croisement de la rue Ferdinand-Hodler et du boulevard Helvétique. Les études d'aménagement de ce carrefour seront réalisées dans le cadre de la création d'équipements cyclables sur le boulevard Ferdinand-Hodler et toutes ces réflexions, qui devraient s'engager dans le courant de cette année avec le Canton, se feront dans le cadre de la task force vélos.

Une réponse pour M. Pascal Altenbach concernant le chemin de la Bâtie qui est à rénover à la sortie du Centre funéraire de Saint-Georges. L'AGCM de mon département va analyser les désordres que vous nous signalez, et nous vous remercions de nous les avoir signalés. Une intervention pour les sécuriser sera entreprise sans délai. Des travaux d'entretien de revêtement avec mise en œuvre de phonoabsorbant sont d'ailleurs programmés après les différents travaux qui ont lieu actuellement dans le secteur. Lorsque ces derniers seront achevés, à l'horizon 2022, ces travaux d'entretien de revêtement pourront être mis en œuvre.

Une réponse à M. Daniel Dany Pastore qui s'interrogeait sur le fait de ne plus pouvoir faire demi-tour devant la gare des Eaux-Vives. Vous répondre, Monsieur le conseiller municipal, que le projet des espaces publics devant la gare des Eaux-Vives ne prévoit pas de rendre cette place aux véhicules privés. Cet espace est désormais dédié aux transports publics, taxis, aux livraisons et naturellement aux piétons et aux vélos.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. M^{me} Fabienne Beaud m'a posé une question hier sur les expulsions de locataires en cette période de crise économique. J'ai déjà répondu en ce qui concerne la Gérance immobilière municipale. Je confirme qu'il n'y a pas d'expulsion et surtout pas en hiver. En ce moment, la trêve hivernale est strictement respectée. En ce qui concerne la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, nous nous sommes enquis des pratiques. Dans leur souvenir, il n'y a pas eu d'expulsion et, s'il devait y en avoir, ce serait une procédure très spéciale via la commission de location. Ils m'ont bien signifié qu'il n'y avait pas eu d'expulsion ni en ce moment ni dans un passé récent en tout cas.

Pour compléter ce qu'a dit tout à l'heure M^{me} Perler concernant les abattages d'arbres, la politique au sein de mon département est bien entendu exactement la même. D'abord, les abattages auxquels M. Denis Ruysschaert faisait mention hier

ne sont pas du tout le fait de la Ville de Genève. Le Conseil administratif indique à chaque fois que, si des abattages doivent être faits, ils doivent être strictement nécessaires pour des raisons de sécurité. En outre, des panneaux d'information sont posés au minimum une semaine auparavant pour informer la population. Pour répondre plus directement à la question que vous nous avez posée, le Conseil administratif invite évidemment le Canton et surtout les privés à observer les mêmes pratiques que celles de la Ville de Genève, à savoir l'information au public, la transparence et surtout un vaste programme de replantation.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Il y avait une question du conseiller municipal Yves Herren qui demandait ce qu'il en était en Ville de Genève quant à la distribution de gel et de masques pour les personnes précarisées. Déjà, il faut savoir que les distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés à de nombreux endroits stratégiques dans les structures d'accueil de la Ville de Genève pour les personnes vulnérables, par exemple les centres d'hébergement, la salle communale de Plainpalais ou encore le lieu des admissions.

En outre, on fournit un masque aux personnes en situation de précarité qui sont hébergées par la Ville de Genève à leur arrivée mais également quand elles quittent la structure, et elles reçoivent aussi un flacon de gel hydroalcoolique qu'elles peuvent remplir dès que celui-ci est vide. L'équipe de travail de rue propose également des flacons de gel hydroalcoolique aux personnes très vulnérables lorsqu'elle les rencontre lors de ses tournées.

Les Colis du cœur distribuent une boîte de 50 masques tous les deux mois à leurs bénéficiaires et, à partir de début février, ils distribueront également des flacons de désinfectant. Le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) a récemment pourvu les associations du réseau pour les distributions de masques.

Pour terminer, les services du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) sont en contact avec l'Hospice général car ce dernier a un surplus de stock. Nous allons donc recevoir 15 000 masques dont nous sommes en train d'organiser la distribution via le Club social rive gauche et également via cinq associations qui se sont annoncées pour la soutenir: au Cœur des Grottes, Aux 6 logis, Païdos, Femmes à bord et Swiss Gambia Solidarity. L'idée est de pouvoir distribuer ces masques jusqu'à fin avril auprès des personnes précarisées.

Il y avait également une question d'Ana Maria Barciela Villar sur la question assez large des actions de prévention prévues en Ville de Genève contre la rupture sociale et la marginalisation chez les jeunes. Nous avons en Ville de Genève un Service de la jeunesse, et j'imagine que votre question soulève aussi la préoccupation par rapport à la crise sanitaire: est-ce que la jeunesse a été oubliée? Quel est l'impact sur la jeunesse de cette période particulière que nous traversons? Il

est vrai que nous observons une augmentation des inégalités en particulier auprès des jeunes.

Il y a plusieurs axes d'intervention. Le premier, c'est évidemment l'insertion professionnelle des jeunes. Pour pouvoir vraiment être efficace et efficient sur cet axe, il est important de travailler avec tous les acteurs, notamment le Canton et l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue mais aussi, sur le plan transversal, au niveau de la Ville de Genève. Là, il y a bien sûr le DCSS, mais le département des finances, de l'environnement et du logement travaille aussi beaucoup sur cet axe.

Nous avons BAB-VIA (la Boîte à boulots vers l'intégration et l'autonomie) qui a des liens avec les jeunes. Cette association a pour but de les mobiliser pour définir un projet de formation et qu'ils puissent décrocher un contrat d'apprentissage. Nous avons aussi des subventions que nous attribuons à différents partenaires. Le but, c'est toujours de travailler avec le réseau institutionnel, que ce soit Point jeunes, l'OFPC, BAB-VIA et ainsi de suite pour être sûrs que la mesure permette au final que le jeune se raccroche à une formation. C'est vraiment très important parce que le décrochage scolaire induit souvent aussi d'autres problématiques.

Ensuite, il y a l'axe de la prévention dans l'espace public. Là, nous travaillons avec l'association Nuit blanche qui fait de la prévention, surtout lors d'événements festifs. Nous avons réadapté cette prestation au vu de la fermeture des lieux nocturnes. Ils sont présents les vendredis soirs au skate-park notamment. Il y a aussi un renforcement de la présence sur le terrain des travailleurs et travailleuses sociales hors murs qui font des tournées plus fréquentes et qui distribuent du thé chaud. Il y a l'action Pense à ton Soss qui a été menée dans le quartier des Eaux-Vives. C'est de la prévention par les pairs, pour laquelle il y a un accompagnement de travailleurs sociaux hors murs. Et, dans la même idée, le dispositif de prévention nocturne que nous allons mettre en place ce printemps répondra aussi à cette volonté de prévention et de rétablissement des liens sociaux.

Le troisième axe, c'est la communication auprès des jeunes. On a créé fin novembre, début décembre une page Instagram qui est gérée par le Service de la jeunesse. Nous avons aujourd'hui plus de 600 abonnés. L'idée, c'est justement de donner des informations sur les salles de sport ouvertes notamment au sein des écoles, sur les petits jobs et sur tous les événements qui y sont reliés.

Je ne vais pas faire plus long... Là, je vous ai parlé des actions que nous avons renforcées pendant cette période particulière, mais il y a aussi toutes les actions qui se déroulent en temps ordinaire, évidemment les maisons de quartier, les équipes qui travaillent avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) comme Malatavie destinée aux jeunes en situation de vulnérabilité, notamment pour prévenir les suicides. Et puis il y a tous les projets avec les nombreux partenaires

associatifs qui travaillent en lien avec la jeunesse, que ce soit Caritas, Voie 2, la Barje, Païdos, l'Association Europe-Charmilles, PAC(O) (projets artistiques collaboratifs et orientations) et ainsi de suite. Ce sont tous des projets très importants qui sont menés. Merci de votre attention.

La présidente. Nous reprenons le cours de notre débat abandonné hier soir sur le rapport PRD-284 A.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 24 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel Dany Pastore: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) pour des aides à fonds perdus aux entreprises» (PRD-284 A)¹.

Suite du premier débat

La présidente. Etaient encore inscrites et inscrits sur la liste de parole M^{me} Joëlle Bertossa, M. Jean-Luc von Arx, M^{me} Brigitte Studer, M. Denis Ruyschaert et M^{me} Alia Chaker-Mangeat. Je donne la parole à M^{me} Joëlle Bertossa.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Merci, Madame la présidente. Angoisse, incertitude, impuissance, incompréhension... Voilà l'état dans lequel se trouvent beaucoup de nos concitoyens en cette période de crise qui s'éternise. Ce projet de crédit de 20 millions de francs paraît bien dérisoire face aux besoins et en comparaison aux 21 milliards de francs de bénéfice de la Banque nationale suisse. Nous espérons néanmoins que ce crédit pourra aider celles et ceux qui se battent pour sauver des emplois et, parfois, le fruit de toute une vie de travail. Les responsables

¹ Rapport, 4914.

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

de la Fondetec ont prouvé en commission des finances leur engagement et leur réactivité pour gérer ce montant au mieux et dans les plus brefs délais, comme ils en ont l'expertise et les moyens. Nous les en remercions chaleureusement.

Nous ne nous faisons pas d'illusion mais, avec ces 20 millions de francs, nous espérons pouvoir aider, faute de pouvoir les sauver, des petites et moyennes entreprises qui n'entraient pas dans les critères fédéraux soit en raison de leur taille soit qu'elles n'étaient pas à proprement parler des cas de rigueur. Nous pensons notamment aux secteurs de l'événementiel, du transport, du tourisme, aux blanchisseries, aux boutiques de souvenirs, aux agences de voyages, fitness, traiteurs, fournisseurs de restaurants et ainsi de suite. Avec un plafond à 75 000 francs par entreprise, c'est potentiellement plus de 250 entreprises et leurs employés qui bénéficieront de ce soutien.

C'est en temps de crise que l'on mesure l'importance et le poids des politiques publiques et de la collectivité. Le Parti socialiste n'a pas attendu le Covid-19 pour découvrir le mot solidarité et se bat depuis le premier confinement pour mettre en place des aides appropriées. Si un consensus bienvenu a été trouvé entre tous les partis lors de l'étude de ce texte en commission des finances, je ne peux m'empêcher de rappeler qu'au niveau fédéral la pingrerie, la lenteur et les votes incompréhensibles du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre, notamment en matière d'aide aux loyers commerciaux, sont une gifle aux travailleuses et travailleurs qui remplissent les caisses des entreprises et de l'Etat.

L'augmentation des primes maladie de 0,5% en 2021 alors que les réserves sont plus que pleines et devraient servir cette crise est une honte. Que ce soit au dernier échelon, c'est-à-dire aux villes, de colmater les effets d'une pandémie mondiale est inquiétant et révèle un profond dysfonctionnement. La durée de cette crise et les marques profondes qu'elle imprimera dans l'esprit, le cœur et le porte-monnaie des habitantes et des habitants de notre ville sont encore impossibles à évaluer. Je ne peux qu'espérer que le peuple soutiendra à l'avenir Donald plutôt que Picsou et que les aides tant espérées arriveront bientôt et seront suffisantes. Un premier pas a été fait aujourd'hui à Berne pour les bas revenus mais ce n'est de loin pas suffisant.

Le Parti socialiste soutient ce projet de délibération tel qu'amendé par le Conseil administratif. (*Ndlr: voir l'amendement général en Mémorial 34*). Nous regrettons cependant que le rapport ne reflète pas fidèlement les longs débats menés en commission des finances.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M^{me} Michèle Roulet...

Projet de délibération: aides aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Pardon, excusez-moi... J'aimerais que vous preniez les prises de parole en suivant l'ordre de ceux qui devaient parler hier. Il y en avait quatre ou cinq qui devaient s'exprimer dont M. von Arx...

Le président. Donc en suivant l'ordre d'hier, je passe la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Merci, Monsieur le président de séance. Effectivement, pour terminer notre tour de parole concernant notre projet d'attribuer 20 millions de francs de soutien en faveur des entreprises à Genève via la Fondetec, je voudrais dire que le Parti démocrate-chrétien le soutient bien évidemment avec grand plaisir et votera ce projet de délibération amendé accepté pratiquement à l'unanimité à la commission des finances, à l'exception de l'Union démocratique du centre qui va théoriquement quand même soutenir ce projet ce soir.

Le seul regret que nous ayons, c'est que les critères des différentes modalités de prêt soient effectivement beaucoup plus lourds et exigeants que nous ne l'avions présupposé. Je m'explique en quelques termes les plus simples possible... Etant donné que nous passons à travers un organisme qui s'appelle la Fondetec, qui a l'habitude de travailler avec les entreprises et qui souhaite bien entendu avoir un cadre dans lequel il pourrait soutenir celles qui lui feraient des demandes, nous avons auditionné à la commission des finances dans son ensemble différents patrons et fédérations patronales. Ils nous ont d'ailleurs signifié qu'ils ne souhaitaient pas que nous ayons de critères trop lourds afin de permettre à tout un chacun de présenter des dossiers de demandes face à cette situation.

Alors bien sûr, il ne faut pas rêver, on sait très bien que 20 millions de francs, ça ne représente que 250 à 300 entreprises qui pourront être soutenues en ville de Genève – on l'a dit. Nous ne pourrions pas répondre à tous les besoins de la population et à toutes les entreprises situées en ville de Genève. Nous attendons bien entendu que cette aide soit subsidiaire par rapport au Canton et à la Confédération – il faut que ce soit dit – et que ces différents montants soient libérés par tranches en fonction de la nécessité et de la priorité que la Fondetec donnera à ces dossiers.

Le Parti démocrate-chrétien soutient donc totalement ce projet et souligne aussi la très bonne collaboration entre les partis – il faut le dire parce qu'on ne le dit pas si souvent. Les débats ont été d'un niveau tout à fait acceptable; ils ont même été agréables. Les auditions que nous avons pu avoir nous ont mis face à des réalités aussi différentes les unes que les autres. Je tiens également à remercier M. Alfonso Gomez, magistrat des finances, qui s'est aussi beaucoup impliqué là-dedans. C'est vrai que la politique vue comme ça donne beaucoup d'espoir, et même si ce montant est relativement faible – on l'a dit par rapport à ce qu'on

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

attend de la Confédération et ensuite du Canton – je pense que l’implication de la Ville de Genève de cette façon donne beaucoup d’espoir sur la manière de travailler et de solutionner des problèmes qui concernent notre ville, pour laquelle nous sommes tous prêts à nous investir. Je vous remercie beaucoup.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Les répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire du Covid-19 s’avèrent dramatiques – nous en parlons beaucoup depuis le début de cette session. C’est un thème central.

Ces répercussions économiques touchent de manière inégale les différents secteurs d’activité. On peut constater que des riches ont réussi à devenir encore plus riches... Certaines entreprises ont pu se développer, voire augmenter leur chiffre d’affaires. C’est le cas dans le domaine de la pharma, de la vente en ligne, de l’informatique. Dans le *Courrier* d’aujourd’hui, il y a un petit article... Logitech a augmenté de 86% son chiffre d’affaires le dernier trimestre 2020, alors que des secteurs comme la restauration, la culture, le sport, les loisirs et bien d’autres sont particulièrement touchés soit par les fermetures, soit par la diminution de leurs activités.

Les réponses à cette situation économique se situent à différents niveaux, avec un rôle principal de la Confédération qui a certes défini lors de la deuxième vague les cas de rigueur mais avec un montant qui reste insuffisant. C’est un pourcentage bien plus faible que ce que d’autres pays ont mis à disposition. De plus, il y a cette lenteur et cette administration... C’est très difficile pour les personnes et les entreprises qui se trouvent dans un cas de rigueur de voir vraiment cette aide arriver. Le Canton a pour rôle de couvrir les charges incompressibles comme par exemple de contribuer au loyer, mais la Ville de Genève doit aussi bien sûr à notre avis agir de manière subsidiaire aux deux autres niveaux. Elle l’a déjà fait, et nous avons continué à soutenir cette action avec les bons d’achat, les loyers commerciaux de la GIM et aussi ceux dépendant de propriétaires privés – je n’y reviendrai pas.

La proximité que permet une ville donne l’occasion de constater et de relayer les besoins, d’identifier les angles morts, les acteurs qui échappent. Il faut rappeler, comme on l’a entendu en commission, le rôle des associations professionnelles faitières. Ces interlocuteurs interviennent certes pour faire connaître les besoins mais il y a bien des acteurs économiques peut-être plus petits qui n’en font pas partie, qui sont ainsi plus isolés ou d’autres qui ont débuté tout récemment leur activité et ne peuvent pas bénéficier de leur soutien.

A Ensemble à gauche, nous sommes en faveur d’une aide financière à fonds perdus pour compenser la baisse du chiffre d’affaires, oui. Nous soutiendrons ce projet. Les auditions nous ont convaincus que la Ville de Genève avait aussi ce

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

rôle à jouer. Ce qui est essentiel pour Ensemble à gauche, c'est non seulement de viser le maintien des entreprises mais aussi de prendre en compte la situation des travailleuses et des travailleurs et ainsi de viser le maintien d'un maximum d'emplois. Il faut prendre en compte le fait que beaucoup de travailleuses et de travailleurs ont vu leur revenu diminuer de 20%, et les chiffres du chômage sont déjà en train d'augmenter. Il faut aussi pouvoir assurer la qualité des conditions de travail, qu'elles respectent les conventions collectives de travail, les lois d'usage, les lois sur l'égalité, qu'on cherche à éviter au maximum tout licenciement.

Pour Ensemble à gauche, il est nécessaire de définir les critères d'attribution de manière précise. L'audition de la Fondetec nous a convaincus qu'elle pourra intégrer ce mandat de gestion avec un objectif certes un peu différent de son activité habituelle mais que sa connaissance du terrain, son expérience lui seront très utiles pour le faire. Nous avons pu constater qu'ils appliquent déjà toute une série de critères dans leur activité. La commission a longuement discuté non pas du principe mais des différents critères, en a voté certains à l'unanimité ou à la majorité, refusé d'autres.

Depuis, nous avons reçu la proposition d'amendement général du magistrat qui reprend ces critères en en reformulant certains de façon plus adéquate techniquement. Il en représente d'autres qui avaient été refusés mais qui paraissent essentiels. Cet amendement général ainsi formulé a pour nous l'avantage de la clarté. Il correspond à ce qu'Ensemble à gauche a soutenu en commission. Il est pour nous important et juste de définir un cadre clair tout en veillant à ce que celui-ci ne soit pas trop lourd au niveau administratif. Ensemble à gauche vous propose ainsi d'accepter l'amendement général tel que présenté, de ne pas le détricoter ici en séance plénière et vous invite à voter oui à ce projet de délibération d'aide financière ainsi amendé.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour... Le soutien aux petites entreprises locales se situe au centre du projet des Verts. Nous, les Verts, plaillons au niveau fédéral, cantonal et local afin de lier la préservation de la santé humaine et le soutien au tissu socio-économique car les problèmes économiques deviennent rapidement des explosions sociales. Nous voulons d'ailleurs bien souligner en préambule que nous sommes proprement hallucinés par l'attitude de la Confédération. Elle aurait dû et elle doit donner cet argent. C'est bien la Confédération qui empêche les gens de travailler, c'est bien à elle de le compenser. De plus, la Confédération n'est quasi pas endettée... Elle peut s'endetter actuellement à des taux très faibles, voire nuls sur le marché international. En résumé, l'attitude de la Confédération la montre déconnectée de la réalité, enfermée dans une bulle comptable, ce qui n'est évidemment pas le cas de la Ville de Genève, qui doit répondre de manière réactive et pragmatique.

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

Nous parlons de ces 20 millions de francs... Nous devons bien sûr être modestes. Nous savons qu'ils ne sauveront pas l'ensemble des commerces. Nous considérons cette aide pour deux choses. La première, c'est sa valeur d'exemple pour les autres communes, le Canton et la Confédération. Espérons ainsi que ceux qui doivent prendre ces décisions-là le fassent. Mais nous la concevons aussi comme une aide subsidiaire à celle du Canton et de la Confédération.

Garants du bon usage des deniers publics et sachant que cet argent résulte de taxes prélevées à nos concitoyens, il nous paraît primordial d'avoir des critères indicatifs clairs. Nous sommes donc contents de l'ensemble des discussions très proactives, très positives que nous avons eues en commission des finances, et les critères qui ont été repris par le Conseil administratif dans son amendement général ou qui sont proposés nous paraissent clairs tout en prenant en compte tous les aspects.

Nous n'allons pas tous les détailler mais nous voulons quand même relever qu'il y a des critères sociaux comme le maintien des emplois, l'interdiction de licencier, la compensation des indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) à 100% du salaire si le coût généré est un peu inférieur à 20% de l'aide, ou encore l'interdiction des dividendes. Cela nous paraît être des critères sociaux tout à fait corrects.

Un autre critère qui nous paraît important, c'est celui de l'empreinte carbone. Il nous paraît en effet important de lier une aide avec un engagement sur des actions pour diminuer son empreinte carbone. Pourquoi? Pour qu'on se rende compte en tout cas que la Ville de Genève s'est engagée à faire diminuer son empreinte climatique de 60% d'ici à 2030. C'est du sérieux. On nous dit bien sûr souvent: «Ça ne veut rien dire, l'empreinte carbone.» Alors je vais vous donner quelques exemples d'actions qu'on peut faire, ça ne vient pas d'ailleurs...

Ça touche par exemple l'origine, le mode de fabrication, le transport. Le café pourrait venir d'Ethiopie au lieu du Brésil, les fleurs produites plus ou moins ici au lieu de faire venir des roses du Kenya. On peut aussi s'équiper en matériel informatique réparable plutôt que ce dernier ne soit voué à l'obsolescence programmée. On peut encore se fournir en meubles durables avec une utilisation sur des dizaines d'années, mutualiser certains outils de production comme le partage de véhicules ou privilégier des modes de transport moins gourmands en énergie tels que le vélo, le bus ou le vélo-cargo. Vous voyez, c'est quelque chose qu'on pourrait vraiment faire de manière très pragmatique.

S'engager dans un critère «climat», c'est s'engager en fait pour la durabilité. Les petites entreprises y ont même intérêt car elles peuvent mieux suivre leurs fournisseurs, faire diminuer leurs coûts et se démarquer de la concurrence, générant ainsi de plus grands bénéfices.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Pour la population genevoise je me lève... Mesdames et Messieurs, je pense qu'ici on perd beaucoup de temps à faire beaucoup de bla-bla. Les gens sont en train de lire les quatre pages qu'ils ont écrites pour nous expliquer... On a déjà raté le projet de délibération PRD-286, puisque vous avez voté massivement contre l'embauche obligatoire des résidents genevois dans le canton ou en ville, et là, pour la Fondetec, c'est la même chose.

Vos carcans politiques anciens ne devraient plus exister. Nous sommes là pour sauver les gens face au Covid-19, au chômage, à la fermeture des commerces, à la faillite... Vous savez ce que ça va faire, ces faillites? Ça va faire des gens qui vont déprimer, qui vont peut-être développer un cancer ou, pire, se suicider – il y a d'ailleurs une recrudescence en la matière. Mais de cela évidemment les médias ne parlent pas.

Aujourd'hui, on ne va pas dire si vous voterez non, oui ou si vous vous abstiendrez. Non, nous travaillons pour le bien de la population. On sait qu'à Genève 75% des gens sont étrangers, d'accord, mais c'est ainsi en ville de Genève, qu'ils soient Tchèques, Hongrois, Polonais, Albanais, Italiens, Espagnols, Français même, et quelques Genevois puisque les Suisses les plus nombreux, ce sont les Valaisans. Eh bien, je vais vous dire, nous devons sauver notre canton et notre ville au niveau économique par tous les moyens! Par la Fondetec ou par tout ce qui est possible... Nous devrions être unanimement d'accord pour aller dans ce sens et arrêter les petites guéguerres politiques – la gauche contre la droite, contre le centre, tatati tatata... C'est fini! On est dans une ère nouvelle à cause du Covid-19! Donc aujourd'hui, nous devons nous tenir les coudes tous ensemble, aller vers le bien de la population et donner ce que nous pouvons donner pour aider la population qui est dans un désarroi absolument épouvantable.

Je sais que la plupart d'entre vous n'ont pas trop de soucis d'existence. Tant mieux, bravo! Moi, je suis content pour eux. C'est bien, ils ont fait des études, ils ont des postes importants... Mais descendez! Allez voir l'ouvrier qui n'a plus de travail, avec une femme et deux enfants! Il y en a plein qui sont dans ce cas-là! Y compris les entreprises... Quand l'entreprise marche, l'économie est bonne. On dit d'ailleurs toujours, pour prendre juste un petit exemple en parallèle, que quand le bâtiment va, tout va. Eh bien, à l'heure actuelle, rien ne va bien. Les gens ne construisent plus, ne réparent plus à cause de la peur du lendemain. L'argent reste dans les banques et les banques, elles, par contre... les milliards! Vous avez vu les journaux, hein, les bénéfiques?... Ils sont magiques, extraordinaires, fabuleux.

Nous n'en sommes pas à ce stade vu que nous sommes conseillers municipaux, mais ça ne sert à rien de soigner un ego, car nous sommes de la chair à canon, politiquement. Nous sommes tout petits, tout en bas. Ça ne sert à rien de dire: «Oui, je suis conseiller municipal à la Ville de Genève.» Mais non, c'est fini ça maintenant... Maintenant, on est face à une ère nouvelle qui est catastrophique,

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

j'en conviens, et vous aussi je suppose – j'espère, mon Dieu! – parce que, si ce n'est pas le cas, vous n'avez rien compris à la situation. Il y en a qui profitent en faisant des lois qui ne sont peut-être pas bien ou peut-être pour leur profit personnel, on ne sait pas. Vous avez vu dans les journaux, les politiciens qui sont...

Aujourd'hui, on a une proposition «humanitaire» pour le canton et la ville. Alors, je sais, on n'est pas le Canton, on est la Ville, mais il faut voir ce qui se passe un peu plus loin autour des frontières de notre ville. Il y a une bonne proposition comme feu le projet de délibération PRD-286... Vous l'avez refusée peut-être pour certains parce que vous n'êtes pas d'accord avec la proposition pour la Fondetec, le reste et j'en passe et il y en a d'autres et plus encore... Mais ça ne sert à rien d'écrire quatre pages! A l'heure actuelle, on peut carrément arrêter les débats, voter oui et au revoir, Messieurs-dames! On passe à un autre sujet... Car le temps passe et même moi je suis en train d'empiéter sur la montre... Donc, s'il vous plaît, soyez brefs et circoncis... (*Rires.*) Non, concis. (*Rires.*) Voyez, toujours une bonne note à la fin... (*Applaudissements.*) Merci pour l'ovation.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme l'a dit précédemment M. von Arx, le travail de commission sur ce projet de délibération a été fait très sérieusement, bien mené. Comme je l'ai dit hier lorsque j'ai présenté le rapport, nous avons eu de nombreuses auditions et, élément inhabituel, de très bonnes collaborations entre les membres de tous les partis.

Que le magistrat en charge des finances puisse venir proposer des amendements, c'est bien son droit. D'ailleurs les articles qu'il a repris sont à peu près ceux que la commission avait déjà précédemment écrits et rédigés puisqu'il s'est basé je crois sur le projet tel qu'il avait été déposé au début avant que nous le travaillions en commission. Tous les articles qui ont été arrêtés par le magistrat sont tout à fait à notre goût. Nous n'y reviendrons pas vraiment, car ce sont des questions d'ordonnement comme mettre en premier celui qui parle de subsidiarité avant le fait... – je ne sais plus lequel on avait mis en premier – que le Conseil administratif ouvre un crédit budgétaire de 20 millions de francs. Peu importe, ce ne sont que des virgules, des petits changements ou des précisions bienvenues que nous accepterons.

En revanche, les critères que le magistrat a introduits posent un gros problème, et c'est ce qui explique que le Parti libéral-radical a déposé une succession d'amendements avec des signatures émanant d'autres partis. Nous demandons la suppression des critères que le magistrat a introduits.

Si on veut vraiment sauver les entreprises qui sont au bord de la faillite, il est totalement malvenu d'introduire dans ce projet de délibération des critères qui sont non seulement sujets à interprétation mais qui en plus introduisent un

militantisme écologique qui n'a rien à voir avec ce projet, dont la seule ambition est d'aider les entreprises au bord de la faillite – on l'a dit en commission.

Donc quand M. le magistrat revient sur le critère de l'empreinte carbone, je ne sais pas très bien ce qu'il a comme visée. Est-ce qu'on veut dire que la commission n'a pas correctement fait son travail et que le magistrat veut «remettre droit» la commission des finances? Est-ce qu'on veut que les commissaires socialistes qui auraient refusé ce critère en commission puissent être contredits par les autres membres socialistes de ce plénum qui voudraient voter l'inverse de ce que les commissaires socialistes aux finances ont voté? Enfin, tout ça est vraiment malvenu. Cette manière de revenir sur des critères qui ont été discutés à la commission des finances est une attitude méprisante qui va nous faire perdre beaucoup de temps, et c'est pourquoi nous avons déposé du coup beaucoup d'amendements.

Un des amendements que nous avons déposés, que je regarde... concerne la préservation des emplois, nous avons abondamment discuté de ce critère lors de la commission. (*Ndlr: cet amendement n'a pas été formellement déposé.*) Nous sommes tous pour préserver les emplois. Nous savons tous que, si la Ville de Genève va donner une aide, c'est bien dans le but d'éviter que les entreprises ne fassent faillite et donc de sauver l'emploi. Mais cela ne doit pas être le seul critère. Pourquoi? Pour la simple et bonne raison qu'il y a des entreprises qui ont dû dégraisser pour pouvoir survivre. Venir dire à une entreprise qui a dû dégraisser pendant la crise qu'elle n'aura pas droit à une aide parce qu'elle n'a pas préservé l'emploi ne serait vraiment pas juste. Je le répète, on en a parlé abondamment à la commission, certaines entreprises n'ont pas eu d'autre choix pour surmonter cette crise que de se séparer d'une toute petite partie de leur personnel. C'était juste une question de survie. Alors si on prend ça comme un critère absolu, on peut aller plus loin dans la réflexion et se demander s'il vaut mieux aider deux entreprises qui ont un effet de levier très important sur l'emploi plutôt qu'une multitude de petites entreprises qui peuvent avoir un fort effet social dans les quartiers.

Ce sont des critères extrêmement complexes. Nous avons eu, comme je vous l'ai dit, le secrétaire général du département de l'économie du Canton, nous avons eu les responsables de la Fédération des entreprises romandes (FER), nous avons eu la Fondotec... Ils nous ont dit et redit que plus nous mettons de critères plus nous ferons que cette aide ne pourra être octroyée. Nous nous demandons d'ailleurs si en n'admettant pas le travail fait en commission, le but n'est pas de saborder par derrière cette aide que tous les partis représentés à la commission des finances étaient prêts à donner rapidement.

Nous avons en outre déposé un sous-amendement portant sur le critère 4 de l'amendement général «Compenser les RHT à 100% du salaire dès réception de l'aide financière (...)», et je laisserai ma collègue Patricia Richard vous expliquer plus abondamment le point de vue de ses signataires.

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

Ensuite, on a le critère 5 déposé par M. Gomez... (*Ndlr: «Les institutions financières et de trading doivent s'être engagées dans une charte d'investissements responsables». Voir le sous-amendement du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien en deuxième débat.*)

Le président. Madame la conseillère municipale, vous avez épuisé votre temps de parole. Il va falloir conclure.

M^{me} Michèle Roulet. Bon alors, je conclus en disant que les critères liés à la charte d'investissements responsables et à l'empreinte carbone n'ont ici pas de raison d'être quand on veut sauver des entreprises.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ça tombe bien, je vais pouvoir compléter ce que ma collègue n'a pas eu le temps de dire...

Nous sommes tous d'accord que, quand on va au restaurant, celui qui commande paie. La Confédération a ordonné une fermeture complète, elle n'a quasiment rien payé. C'est absolument immoral. Le Canton a aussi fait un confinement provisoire du 1^{er} novembre au 11 décembre 2020; il a pris quelques mesures. Actuellement nous avons des entreprises, ici à Genève et dans toute la Suisse, qui sont dans une difficulté énorme; certaines sont déjà en faillite, d'autres sont à deux doigts de l'être uniquement parce que celui qui a commandé n'a pas payé l'addition.

La Ville de Genève, par ce projet de délibération, souhaite apporter une aide aux entreprises de manière immédiate. La commission des finances a travaillé extrêmement vite. Ce texte a été traité en trois semaines en l'espace de trois commissions car cette dernière s'est rendu compte, nous nous sommes tous rendu compte que c'était urgent.

Par contre, j'ai été assez stupéfaite en tant qu'entrepreneuse de voir que certains de mes collègues ne savaient pas vraiment comment fonctionnait le commerce ou la petite entreprise et que le conseiller administratif en savait encore moins puisqu'il nous a envoyé cet amendement général.

On nous a dit, on nous a répété qu'il était extrêmement important de ne pas mettre trop de critères afin de ne pas exclure d'entreprises. Or, certaines le sont. Je vais parler du critère 4 de M. Gomez sur la compensation des RHT à 100%.

Ce n'est pas comme ça qu'on va sauver des entreprises comme par exemple les restaurants qui ont été fermés sur l'année 2020 pendant plus de trois mois et

demi, presque quatre, qui ont vu leur chiffre d'affaires baisser pendant les mois d'été où en principe on travaille mieux parce qu'ils ont eu moins d'espace pour accueillir leur clientèle. Ces entreprises devraient maintenant compenser les RHT à 100% alors qu'elles n'arrivent même pas à payer la facture d'électricité... Nous proposons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Le critère 4 de M. Gomez (compenser les RHT) est supprimé.

Le critère concernant les RHT compensées à 100% a d'ailleurs été modifié en commission des finances. On avait dit qu'on ferait le nécessaire pour essayer de sauver l'emploi, ce qui était beaucoup plus logique et beaucoup mieux investi. Revenir là-dessus, c'est exclure des entreprises de ces aides et peut-être même mettre quelqu'un en faillite et le pousser à une décision définitive.

J'en viens au critère 7 de l'amendement général sur les dividendes... Vous avez beaucoup de petites entreprises qui paient correctement leurs employés. Elles sont tout à fait dans les normes, respectent la CCT, respectent tout. Les patrons prennent un salaire minimum qui leur permet à peine de survivre parce qu'ils veulent que leur entreprise continue. Souvent, une fois que les entreprises ont leur bilan, le patron se dit: «On a un peu de bénéfice cette année, on se le redistribue.»

Entre le moment où vous finissez votre exercice et celui où le bilan se fait – ça peut être après le 15 mars ou à partir du mois d'avril – on se dit donc qu'on a un peu d'argent, que le confinement va durer puisque la Confédération nous a quand même fait traîner de semaine en semaine et qu'on ne savait jamais quand on pourrait rouvrir, eh bien les entreprises qui se sont versé peut-être 2000 ou 3000 francs parce qu'elles ont pu le faire se sont dit que c'était bien parce que comme ça elles pourraient peut-être enfin payer un peu en avance une facture à la maison. Sauf que celles-là, on va les exclure... Là encore, ce n'est pas logique, et c'est encore une preuve qu'on ne voit pas comment fonctionnent les petites entreprises. J'ai pourtant entendu – et c'est aussi ce que montre le critère qui fixe à 2 millions le montant maximum du chiffre d'affaires – que l'on voulait surtout plébisciter et sauver les petites entreprises... Alors d'un côté on envoie un message, de l'autre on propose des mesures qui limitent justement ces entreprises. Nous avons déposé l'amendement suivant:

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19*Projet d'amendement*

Le critère 7 de M. Gomez (distribution de dividendes) est supprimé.

Ce soir, je vous demande de suivre les amendements et sous-amendements que nous avons déposés. Ils ont été faits en écoutant les représentants de ces entreprises, ceux de la FER et de la Nouvelle organisation des entrepreneurs, toutes ces personnes qui nous ont expliqué la souffrance, l'urgence et le fait qu'on devait faire le maximum pour ne laisser personne au bord du trottoir.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste les interventions de MM. Daniel Sormanni, Rémy Burri, M^{me} Joëlle Bertossa, M. Denis Ruyschaert, M^{me} Brigitte Studer et M. Alfonso Gomez. Monsieur Daniel Sormanni...

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai expliqué hier les raisons qui m'avaient amené à déposer ce projet de délibération –je ne vais pas y revenir. Ce que j'aimerais dire, c'est que oui, la Confédération a été pingre et qu'une des raisons malheureusement qui font qu'il ne faut pas trop surcharger les critères, c'est justement que les aides de la Confédération pour les cas de rigueur en sont remplies. Elles sont remplies de critères! Les entreprises doivent compléter des formulaires à n'en plus finir, et c'est malheureusement ça qui fait qu'une grande partie de celles et ceux qui auraient pu prétendre à ces aides n'y ont finalement pas eu le droit au bout de la course. Je crois qu'il faut se garder de mettre trop de critères.

Il faut d'ailleurs se rappeler qu'étant donné qu'une partie des cas de rigueur sont financés par la Confédération – 60% la Confédération, 40% le Canton – les Cantons se sont évidemment calqués pour certaines aides sur les critères de la Confédération. Eh bien, cela a créé d'énormes problèmes. D'autres projets de loi ont été votés pour les restaurants et d'autres, je l'ai déjà dit hier, je ne vais pas le répéter. Il faut donc faire attention à ça.

Deuxième chose qui a déjà été dite par M^{me} Rouillet mais j'aimerais quand même le redire, la délibération a été amendée en commission pour aller dans le sens de ce que souhaitait le magistrat. Ça devient une subvention et non plus un investissement et il y a aussi la clause d'urgence que nous avons acceptée. C'est

pour ça que j'ai de la peine à comprendre les amendements sur les articles de la délibération. On a changé quelques virgules... Bon, le fond y est, on peut voter la délibération.

Maintenant, on va revenir sur les critères... Les RHT, c'est bien joli. Dans l'idéal, oui c'est bien de les compenser, mais là vous voulez tenter d'aider une entreprise. Or, si une entreprise fait appel à cette aide, c'est qu'elle est déjà sous l'eau, qu'elle est en difficulté! Vous allez lui demander d'augmenter ses charges de salaire sans finalement les prendre en charge, puisque vous dites oui mais si ça ne dépasse pas un certain pourcentage. Mais le montant qu'on va lui attribuer sera amputé de 20% à cause de cette obligation! Je pourrais être d'accord avec le fait qu'on demande aux entreprises que nous allons aider qu'elles prennent en charge les 20%. Mais à ce moment-là, la Ville les paie en plus de l'aide qui est accordée! Autrement, ce n'est juste pas possible. On remet de l'aide à une entreprise mais on lui demande de payer 100% des salaires! Il ne reste plus grand-chose pour l'aide en fin de compte et l'entreprise finalement va faire faillite.

C'est la même chose pour le critère lié à l'empreinte carbone. En théorie c'est très bien, mais vous allez demander à un tabac, à un cordonnier... à un fleuriste de ne plus acheter ses fleurs au Kenya. Mais j'éclate de rire, puisque, si vous lui demandez ça, ça va fortement augmenter ses coûts! Dans la mesure d'ailleurs où il trouverait le matériel en Suisse... Ce n'est pas toujours possible. Finalement, vous allez le couler parce que vous allez lui demander des charges supplémentaires puisque c'est bien ce qu'elles seront. D'accord avec ça, en revanche si vous voulez qu'ils fassent ces transitions qui ont un coût, la Ville le paie en plus et prend ça en charge. Mais ce n'est pas ce que vous voulez... Vous voulez y retrancher de l'aide. L'aide sera inefficace comme ça pour celles et ceux qui vont la demander et l'obtenir.

On dit aussi qu'il ne faut pas distribuer de dividendes... Sur le principe, je suis d'accord. Mais vous croyez vraiment que le tabac, le magasin de photos, le petit commerçant, la petite épicerie sont des sociétés par actions qui rémunèrent des administrateurs? Vous avez une méconnaissance du tissu économique de ce canton et de la ville, du pays également puisque la plupart des entreprises, 80%, sont des petites, de toutes petites entreprises qui n'ont pas d'administrateurs rémunérés par un conseil d'administration qui va leur accorder des aides. Ce critère-là est donc très théorique, puisque là on s'adresse à des entreprises qui ont moins de 2 millions de francs de chiffre d'affaires. On voit tout de suite le type d'entreprise auquel on s'adresse – ça n'a pas de sens.

Même chose en ce qui concerne les sociétés financières et de trading. Vous en connaissez, vous, des sociétés financières et de trading qui font moins de 2 millions de francs de chiffre d'affaires et que la Ville de Genève va soutenir? (*Signe de tête de M. Gomez.*) Oui, je vous vois, Monsieur Gomez... vous

Projet de délibération: aides aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19

secouez la tête, mais il faudra me donner des adresses parce que j'aimerais bien les connaître. Par essence, une société financière et de trading existe parce qu'elle fait des chiffres d'affaires assez phénoménaux. Elle n'entre pas dans le critère des entreprises qui ont moins de 2 millions de francs de chiffre d'affaires. Si vous voulez mettre ce critère, ce sera totalement inopérant. C'est de l'incantation politique, je trouve que c'est dommage. C'est dommage parce que vous voulez tuer dans l'œuf quelque chose qui a finalement trouvé un accord à la commission des finances. Nous avons fait les compromis nécessaires pour être tous d'accord, et là, on essaye malheureusement de faire passer une idéologie politique qui n'a pas de raison d'être à ce stade.

Mesdames et Messieurs, on est là pour apporter notre pierre à l'édifice de la ville de Genève pour tenter de sauver un certain nombre d'entreprises qui, pour l'essentiel, vont maintenir un emploi et par conséquent la cohésion de ce pays, de ce canton et de cette ville de Genève. Parce que, quand toutes ces entreprises seront par terre avec des gens au chômage ou avec tous ceux qui n'ont pas droit aux prestations, notamment tous ces petits patrons qui ne peuvent pas aller au chômage – la plupart ne touchent pas non plus les APG... –, eh bien, ils vont aller où? à l'Hospice général? C'est ça, la vision? Non! Il faut conserver et maintenir la cohésion de ce pays, il faut donc être raisonnable par rapport aux critères que nous demandons aujourd'hui pour ces entreprises qu'il faut sauver parce qu'on veut sauver l'emploi et la cohésion de ce pays. Je vous invite donc à accepter les sous-amendements et les amendements qui ont été déposés par le Parti libéral-radical parce que c'est la logique et que ça entre dans le compromis que nous avons trouvé à la commission des finances.

Si vous voulez mettre des critères en plus – je terminerai là-dessus – il faut les payer et, à ce moment-là, il faut augmenter l'aide en augmentant le montant global ainsi que la barre à partir de laquelle on peut donner les crédits. Nous avons une barre à 75 000 francs. C'est un compromis... Certains voulaient 50 000 francs. La Fondetec nous avait proposé 100 000 francs, ce que je soutenais. Nous avons fait un compromis à 75 000 francs. Bon, c'est un compromis, on l'accepte, mais ne cassez pas tous les compromis qui ont été faits dans le bon sens du terme avec une bonne intention par tous les partis de ce Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, je vous en conjure, votez cette proposition mais n'alourdissez pas la barque avec les critères. J'ai dit.

M. Rémy Burri (PLR). Le Parti libéral-radical salue évidemment aussi cette initiative depuis le début et la soutient. Malheureusement, nous constatons une nouvelle fois que le Conseil administratif a balayé d'un revers de main les nombreuses heures de travail de la commission pour essayer de rendre cette proposition acceptable.

Le Parti libéral-radical regrette vivement la rigidité des critères qui sont de nouveau imposés par le magistrat vert. Mon propos n'est pas forcément de me positionner pour ou contre ces critères. D'ailleurs je pense qu'à titre personnel je peux adhérer à la majorité d'entre eux. Mais comment faire croire que la Ville de Genève va injecter 20 millions de francs pour soutenir les entreprises installées en ville de Genève si en même temps on fixe tant de critères d'éligibilité de sorte qu'au final seule une poignée d'entre elles pourront bénéficier de cette aide? Au final, ce ne sont même pas les entreprises qui vont trinquer. Ceux qui seront pénalisés, ce sont leurs collaborateurs. Ces critères vont directement pénaliser les collaborateurs qui auraient la malchance d'être employés par une entreprise qui ne répond pas pile-poil à tout ce qui est attendu dans cette proposition. Je relève au passage que nous avons été beaucoup moins regardants pour la culture, qui a conservé l'intégralité de ses subventions, soit des dizaines de millions de francs avec un contrôle fait a posteriori. Je m'étais évidemment réjoui de cette disposition à l'époque car elle était à mon avis pleine de bon sens.

Mais pourquoi ne pas avoir simplement fait confiance à la Fondetec pour l'utilisation de ces 20 millions de francs, quitte à demander un engagement vis-à-vis de ces entreprises et voir a posteriori s'il y a des améliorations à apporter dans un sens ou un autre? Bref, ces critères constituent simplement un chantage pour obliger les entreprises en difficulté à adhérer au dogme des Verts et des socialistes de ce Conseil municipal.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Oui, le dogmatisme, je retiendrai... Je remercie M^{me} Roulet – vous transmettez, Madame la présidente – pour la cohésion de notre groupe. Je tiens également à signifier, vous transmettez également à M^{me} Patricia Richard, que ce n'est pas la seule cheffe d'entreprise de cet hémicycle. C'est intéressant comme au fond toutes les différences et les points de vue sur le monde sont en train de ressortir. Je suis un peu étonnée de la peur que vous avez de ces critères car, en tant que cheffe d'entreprise, j'ai pu les étudier assez précisément pour me rendre compte qu'ils n'étaient pas si compliqués et si difficiles à remplir.

Alors il y a des choses assez cocasses... N'oublions pas que cette aide vient en subsidiarité des mesures fédérales et cantonales. Payer 100% du salaire des employés, c'est ce que réclament beaucoup d'entrepreneurs et d'entreprises et là il s'agirait, étant donné la subsidiarité, de n'en payer que 20% vu que le Canton vous en donne 80%. Je ne pense donc pas que ce soit si compliqué. En tout cas pour le Parti socialiste – et nous l'assumons – les salaires des employés sont importants, comme l'est également l'égalité.

Je relève à ce titre que le Parti démocrate-chrétien, allié au Parti libéral-radical, aimerait enlever la clause visant à respecter la loi sur l'égalité. (*Ndlr: le critère «Respecter la CCT et la loi sur l'égalité» proposé par M. Gomez en*

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

commission. Voir l'amendement du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien en deuxième débat.) Alors, c'est super... On va fêter cette année les 50 ans du droit de vote des femmes et on trouve tout à coup que le fait de respecter les lois sur l'égalité, c'est vraiment très compliqué pour une entreprise. Je ne sais pas, on n'est pas dans le même monde visiblement...

Les dividendes... Alors si une entreprise a pu verser des dividendes de mars à décembre 2020 en pleine crise du Covid-19, excusez-moi, je ne vois pas comment elle viendrait maintenant demander de l'aide! Mais ça, bon, visiblement, le Parti libéral-radical a du mal à le comprendre.

Promouvoir une ou des mesures visant à la baisse de l'empreinte carbone... On parle de promouvoir... C'est par exemple inciter ses employés à prendre leur vélo, changer l'éclairage... Ça peut être des mesures qui ne sont pas coûteuses. J'aimerais quand même m'arrêter deux secondes là-dessus parce que pour moi c'est surtout vivre avec son temps. Chaque citoyen, chaque entreprise va devoir s'adapter. On sait que d'ici à 2050 chaque personne va devoir faire baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 9 à 1. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que nous allons devoir faire en trente ans... Ce n'est pas du militantisme écologique, c'est une nécessité.

Même si nous ne pensons pas qu'il faille compliquer les critères démesurément, celui-là nous semble facile à remplir. Nous pensons en plus que c'est positif pour l'avenir de chaque entreprise. Je note une nouvelle fois que le Parti libéral-radical est encore au siècle dernier alors que Trump et les climatocseptiques sont dépassés, même aux Etats-Unis. Donner à une entreprise l'occasion de réfléchir là-dessus, ce n'est pas l'empêcher de toucher ces aides, c'est peut-être lui donner une chance pour survivre à l'avenir. Nous répétons que nous voterons ce texte avec l'amendement général tel que proposé par le Conseil administratif.

M. Denis Ruyschaert (Ve). C'est difficile de parler après M^{me} Bertossa car elle a dit ce que j'aurais dû dire. Donc merci beaucoup, mais je voudrais quand même insister sur deux points.

Les entreprises que nous avons rencontrées ont dit elles-mêmes qu'elles souhaitaient qu'on leur apporte des critères et en particulier ceux de la Fondetec. Nous sommes donc essentiellement en train de parler des critères de la Fondetec. Ce ne sont pas des critères extraordinaires. Une des entreprises nous a d'ailleurs dit que, si on faisait de l'aide, c'était de la distorsion de concurrence. On a même cru comprendre qu'elle ne voulait pas d'aide du tout. Nous sommes restés un peu perplexes, mais c'est pour dire que c'est un peu ces gens-là que nous essayons d'aider.

Il me paraît important de signaler aussi que les critères ne sont pas nécessairement coercitifs. Ce sont des incitations, et c'est bien la Fondetec avec le

Projet de délibération: aides aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19

Conseil administratif qui verra la marge de manœuvre qu'elle aura pour les mettre vraiment en place. Il faut voir ces critères comme une obligation que nous avons nous-mêmes de nous assurer que ces 20 millions – c'est quelque chose de sérieux – seront déboursés de manière responsable pour la population car à la fin ce sont quand même des taxes. Il faut donc que nous soyons responsables par rapport à ça. Ces critères nous paraissent faciles à atteindre. Même pour le critère climat qui évidemment nous tient à cœur nous avons fait en sorte que ce soit très simple. Il s'agit de mettre en place un projet qui peut être très simple. Comme l'a bien dit M^{me} Bertossa, ça peut être simplement des ampoules. Donc voilà, je pense qu'il est important de remettre ces critères dans le contexte. C'est d'une simplicité telle que c'est absolument incroyable qu'on essaie de les éliminer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous regrettons de devoir en arriver à discuter de cette proposition en plusieurs petits morceaux séparés. Il est vrai que même la Fondetec en commission avait demandé que la Ville de Genève précise à travers la définition de critères le cadre dans lequel cette aide serait transmise. Ils ont bien sûr déjà toute une partie des critères. Le respect de la CCT et la loi sur l'égalité en font partie. Donc si le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien mettent en question cette partie-là, ils mettent en question des critères que la Fondetec propose aussi.

Ensuite, cet amendement général ne revient pas complètement en arrière puisqu'on a travaillé aussi depuis les premières propositions qui avaient été refusées en commission. Certaines d'entre elles ont été reformulées et nous avons donc ce soir d'autres versions pour celles que la commission n'a pas retenues. C'est le cas du critère 2 de l'amendement général qui reformule la proposition «Présenter des fonds propres positifs au 1^{er} janvier 2020» de la façon suivante: «Ne pas présenter de situation de surendettement au 1^{er} janvier 2020». C'est le cas surtout du critère 4 de M. Gomez qui reformule ainsi la proposition qui n'avait pas été retenue: «Compenser les RHT à 100% du salaire (...), à condition que le coût généré ne dépasse pas 20% de l'aide octroyée». La proposition non retenue, elle, proposait 40%.

Effectivement, on peut se dire que 40%, ça faisait beaucoup qui irait finalement aux employés alors que là maintenant il nous semble que c'est tout à fait possible pour les entreprises qui recevront de l'aide de prendre en charge une part de 20%. Et comme je l'avais déjà dit, pour nous c'est important qu'on prenne en compte aussi la situation des travailleuses et des travailleurs de ces entreprises, pas uniquement celle des entreprises elles-mêmes.

Je le redis aussi, le critère relatif à la charte d'investissements responsables ou celui qui vise à promouvoir des mesures liées à l'empreinte carbone servent vraiment à définir le cadre, c'est une invitation. Ce ne sont pas des critères qui

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

demandent un travail administratif incroyable à fournir. Ça nous paraît simple. Ensemble à gauche va donc soutenir la proposition enrichie par cet amendement général, qui nous paraît ainsi mieux répondre à la situation actuelle, et refuser les amendements déposés par la droite.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'ai entendu tout à l'heure M. Pastore demander qu'on change d'ère, de se réunir et d'éviter un peu les vieux clivages... J'ai du coup été un peu surpris d'entendre les orateurs du Parti libéral-radical car je me suis demandé s'ils avaient entendu l'appel de M. Pastore ou s'ils vivaient encore dans un monde parallèle. Venir en effet dire que les critères que le Conseil administratif vient d'émettre vont mettre en péril demain l'octroi des aides, c'est faire une petite distorsion de la réalité. Distorsion de la réalité, d'une part parce que le Conseil administratif a bien écouté ce qui a été dit en commission des finances et respecté ce qui a été fait, d'autre part parce que c'est aussi de son devoir politique à un moment donné de dire qu'il faudrait quand même modifier un certain nombre de critères même si ceux-ci peuvent parfois vous sembler politiques.

Nous changeons d'ère, absolument. Nous sommes en train de changer d'ère parce que nous avons une crise climatique, parce que nous avons une crise économique. Comment peut-on y pallier et marier les deux, c'est le sens des propositions qui ont été faites dans cet amendement général. Cet amendement général ne met nullement en doute l'aide qui doit être donnée aux entreprises. Il ne va certainement pas – on y reviendra – ralentir l'octroi de cette aide dont nous sommes tous et toutes d'accord qu'il faut la donner le plus rapidement possible – l'octroyer en subsidiarité – aux petites et moyennes entreprises une fois que nous aurons voté ce projet. Il y a la Confédération et le Canton, et ce n'est pas le fait d'émettre des critères à un moment donné qui a ralenti l'octroi des aides aux entreprises, c'est notre organisation. C'est le fait – là je vous suis – qu'un certain nombre d'aides ont nécessité une surcharge administrative. Mais ce n'était pas à cause des critères qui avaient été établis. C'est donc cette agilité qu'il faut maintenir, et nous l'avons prouvé aussi avec les bons d'achat solidaires.

Les critères que nous avons rajoutés ne vont pas diminuer l'aide. Ils sont indispensables et en plus, permettez-moi de dire que, si vous vouliez cette souplesse, il ne fallait pas faire un projet de délibération, un règlement, puisque, à partir du moment où vous émettez un règlement, il faut bien définir ce règlement. Comment vous allez le faire appliquer sinon? Il fallait faire une motion que nous aurions tout de suite travaillée avec la Fondetec en émettant évidemment un certain nombre de critères mais de façon très rapide et très souple – ça reviendrait d'ailleurs un peu au même – de façon à mettre cette disposition en œuvre. Je respecte la volonté des conseillères et des conseillers municipaux qui ont présenté ce projet de délibération, mais permettez-moi quand même de rappeler qu'on a

dit qu'il faudrait que ce soit dans un cadre. Du reste, comme on l'a rappelé tout à l'heure, et je tiens à le redire, l'émission de critères se fait chez de nombreux acteurs. Certains conseillers municipaux qui ne sont pas forcément de l'Alternative mais à droite disent aussi que toute aide nécessite des critères.

Permettez-moi encore une petite digression, car j'aimerais que l'on soit souple aussi dans l'élaboration des critères quand on octroie des aides sociales, par exemple pour les allocations de rentrée scolaire. Je l'ai souvent entendu dans cette assemblée – et je le dis sans polémiquer –, on a quand même parfois mis en place un dispositif très compliqué qui a pu entraver l'octroi des aides sociales. Il faut donc aussi que nous ayons ce discours quand on aide les plus nécessiteux dans notre canton afin d'éviter la multiplication des formulaires. (*Applaudissements.*) Je ne veux pas polémiquer et vous aurez vu la conférence de presse – vous l'avez peut-être lu – mais il se trouve que le Canton met en place un plan d'assainissement de 130 millions de francs. Il ne faut pas que ça fasse doublon avec ce que nous sommes en train de faire même si ici on parle de beaucoup moins. Je me réjouis évidemment que le Canton se mobilise, je me réjouis de ce concept global, mais il y a un risque de cumuler ou en tout cas de s'emmêler un peu les pinceaux sur la catégorie d'aide qu'on donne, sur le fait de ne pas la dédoubler et de vraiment l'axer sur les entreprises qui par ailleurs n'auront pas reçu ni l'aide de la Confédération ni celle du Canton. Cela nécessite, et c'est notre rôle, une certaine rigueur.

Revenons alors sur les critères que vous avez mentionnés tout à l'heure, sans entrer vraiment sur chacun d'entre eux. La plupart des critères que vous avez mis dans ce projet de délibération, nous les acceptons. Nous demandons simplement qu'on ne puisse pas présenter de fonds propres négatifs au 1^{er} janvier et nous reformulons ce critère ainsi: «Ne pas présenter de situation de surendettement au 1^{er} janvier 2020». Il n'y a là rien d'extraordinaire. Nous demandons aussi qu'il n'y ait pas de licenciement tant qu'on reçoit des RHT. Ça semble une évidence.

Le critère sur le carbone – je crois que M^{me} Bertossa et M. Ruyschaert ont très bien répondu aux interrogations – c'est tout simple. Moi, j'ai travaillé effectivement aussi dans des petites entreprises, contrairement à ce qu'on a l'air de croire. Eh bien, vous savez, mettre en place le programme Bike to work de Pro Vélo, c'est extrêmement simple! Ce n'est rien, c'est très souple et ça ne va certainement pas compliquer la vie d'une entreprise! C'est essayer par exemple de simplement faire de la promotion au sein de son entreprise pour prendre le bus plutôt que la voiture. C'est relativement simple. Il s'agit aussi de signifier aux entreprises qu'il y a une nouvelle tendance, une nouvelle économie parce que nous sommes en urgence climatique et il est vrai que nous mettons un peu l'accent là-dessus.

Ce que je veux dire encore, Madame la présidente, si vous me permettez et pour conclure, c'est que, contrairement à ce qui a été dit tout au long du débat

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

par certaines oratrices et orateurs, les critères que nous mettons en avant ne vont certainement pas – le Conseil administratif s’y engage – ralentir l’octroi de ces aides. Ces critères ne sont nullement des barrières à l’octroi de ces aides, au contraire. C’est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous demande effectivement d’accepter cet amendement général.

J’insisterai encore sur un point sur lequel, je pense, nous nous rejoignons, les membres de cette assemblée. Ces aides sont importantes. Elles doivent être transmises très rapidement. Quel que soit le résultat du vote, évitons un troisième débat. Evitons de retarder la mesure. Discutons maintenant sur les différents amendements mais évitons, une fois que nous aurons trouvé ou pas un accord sur cette aide, ou une majorité – et nous sommes d’accord en tout cas sur le plus fondamental –, de retarder la mise en route de ce projet de délibération. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Alors, ça va être un peu complexe parce que nous sommes saisis de dix amendements qui portent sur les critères qui sortent de la commission des finances. Nous avons ensuite l’amendement général du Conseil administratif suivi de sous-amendements visant à modifier des critères déposés dans cet amendement général. Je vous demanderai donc beaucoup de concentration pour que vous sachiez sur quoi vous votez.

Deuxième débat

La présidente. Je commence par les deux amendements déposés par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien qui visent à modifier les critères 2 et 6 qui sortent du rapport de la commission des finances. Je commence par le 2, ce sera plus simple... Il demande de supprimer une partie de ce critère et de le modifier comme suit: «Respecter la CCT» au lieu de «Respecter la CCT et la loi sur l’égalité».

Mis aux voix, l’amendement portant sur le critère 2 de la délibération amendée est refusé par 42 non contre 32 oui. (Applaudissements.)

La présidente. Il y en a dix, donc applaudissez à la fin, ce sera mieux... Le deuxième amendement affecte le critère 6 de la commission des finances. Il demande de le modifier comme suit: «Attester d’une baisse du chiffre d’affaires

en 2020» et donc de supprimer la fin de la phrase: «d'au moins 30% liée à la pandémie».

Mis aux voix, l'amendement portant sur le critère 6 de la délibération amendée est refusé par 39 non contre 33 oui.

La présidente. Je passe à l'amendement général déposé par M. Gomez. Il affecte donc les articles et les critères, vous l'avez reçu. Il y a sept critères qui seront ensuite sous-amendés, donc gardez-les sous les yeux. (*Brouhaha. Des élus demandent à discuter des sous-amendements.*) De toute façon, s'il y a des changements, je ferai une interruption de séance pour reformuler les phrases.

Mis aux voix, l'amendement général du Conseil administratif est accepté par 47 oui contre 22 non (1 abstention). (Exclamation.)

La présidente. Nous avons fait plus de deux heures de débat! Je pense que les tenants et aboutissants des amendements ont été présentés. (*Exclamations.*) Je vous rappelle que la clause d'urgence a été demandée. Il est 19 h... Vous pouvez hurler, ça ne changera rien. (*Exclamations.*) S'il vous plaît! (*Exclamation.*) C'est bon, vous avez fini? (*Brouhaha.*) Si nous reparlons sur tous les amendements, nous ne voterons pas ce projet de délibération ce soir alors qu'une demande d'urgence a été formulée par la commission des finances, apparemment très urgente puisque, en l'occurrence, nous avons un point fixe avec les objets dont vous avez accepté l'urgence à 20 h 30.

Il y a ensuite un amendement à l'amendement général déposé par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien. Il vise à supprimer le critère 4 de M. Gomez «Compenser les RHT à 100% du salaire dès réception de l'aide financière, à condition que le coût généré ne dépasse pas 40% (*sic*) (*ndlr: 20%*) de l'aide octroyée». (*Protestations.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Il faut lire!

La présidente. Je sais lire! Je sais lire...

Mis aux voix, l'amendement portant sur le critère 4 de l'amendement général est refusé par 44 non contre 31 oui.

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

La présidente. Le prochain amendement, déposé par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, demande la suppression du critère 5 de l'amendement général de M. Gomez «Les institutions financières et de trading doivent s'être engagées dans une charte d'investissements responsables».

Mis aux voix, l'amendement portant sur le critère 5 de l'amendement général est refusé par 40 non contre 34 oui.

La présidente. Le prochain amendement, déposé par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, vise à supprimer le critère 6 de l'amendement général: «Promouvoir une ou des mesures visant la baisse de l'empreinte carbone de son entreprise».

Mis aux voix, l'amendement portant sur le critère 6 de l'amendement général est refusé par 39 non contre 35 oui.

La présidente. Le prochain amendement, déposé par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, vise à supprimer le critère 7 de l'amendement général: «Ne pas avoir procédé à une distribution de dividendes entre mars et décembre 2020. Ne pas envisager une distribution de dividendes au cours du premier semestre 2021».

Mis aux voix, l'amendement portant sur le critère 7 de l'amendement général est refusé par 48 non contre 27 oui.

La présidente. Il y a un sous-amendement de M. Vincent Schaller qui vise à modifier le critère 7 de l'amendement général: «L'entreprise fournit les garanties suivantes: pendant trois ans ou jusqu'au remboursement des aides obtenues, elle ne décide ni de distribution d'aucun dividende ou...» (*Remarque.*) Je n'arrive vraiment pas à vous lire, Monsieur Schaller... Vous allez devoir lire votre sous-amendement parce que je n'arrive pas à le lire. (*Commentaire.*) Vous allez surtout pouvoir le lire...

M. Vincent Schaller (UDC). Non mais très rapidement, c'est un amendement...

La présidente. Non, non, non, Monsieur, je n'ai pas laissé aux autres...
(*Brouhaha.*)

M. Vincent Schaller. Sur ce sujet je pense que c'est utile de reprendre les critères du Canton et de la Confédération. Je cite mon sous-amendement: «L'entreprise fournit à la commune les garanties suivantes: pendant trois ans ou jusqu'au remboursement des aides obtenues, elle ne décide ni ne distribue aucun dividende ou tantième et ne rembourse pas d'apport en capital; elle n'octroie pas de prêts à ses actionnaires.»

La présidente. C'était limpide. Merci, Monsieur Schaller.

Mise aux voix, le sous-amendement de M. Schaller portant sur le critère 7 de l'amendement général est accepté par 59 oui contre 13 non.

La présidente. Du coup, l'amendement général a été sous-amendé à son critère 7. Est-ce que vous pouvez nous relire votre critère 7 à présent, Monsieur Schaller, puisque vous l'avez sous les yeux?

M. Vincent Schaller (UDC). Je le relis: «L'entreprise fournit à la commune les garanties suivantes: pendant trois ans ou jusqu'au remboursement des aides obtenues [s'il y a remboursement] (*sic*), elle ne décide ni ne distribue aucun dividende ou tantième et ne rembourse pas d'apport en capital [c'est le texte des lois cantonale et fédérale](*sic*); elle n'octroie pas de prêts à ses actionnaires.»

La présidente. Merci. Je fais donc voter la délibération... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, on a bientôt fini mais pas tout à fait... J'avais entendu parler d'une clause d'urgence, est-ce que je me suis trompée? Je ne l'ai pas... (*La présidente cherche la mention de la clause d'urgence.*) Je fais maintenant voter séparément la clause d'urgence qui est demandée à l'article 7 nouveau dans l'amendement général, à savoir: «La clause d'urgence s'applique à ce projet de délibération selon l'article 69 du règlement du Conseil municipal.»

Mise aux voix, la clause d'urgence est acceptée à l'unanimité (75 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée par la commission des finances et le plénum est acceptée à l'unanimité (75 oui). (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 20 000 000 de francs, destiné à financer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec), pour qu'elle accorde une aide financière à fonds perdus aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19.

Art. 2. – L'aide financière consiste, notamment, à compenser la baisse du chiffre d'affaires des entreprises.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à libérer ce montant par tranches sur la base d'un rapport remis à la Ville de Genève au sujet des aides financières accordées par la Fondetec.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 1 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.

Art. 5. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2021 au Service Agenda 21 – Ville durable, sur le chapitre 36, politique publique numéro 85 (industrie, artisanat et commerce).

Art. 6. – Une convention de subventionnement entre la Ville de Genève et la Fondetec définit les conditions d'octroi des aides financières aux entreprises; les critères en annexe devront être respectés.

Art. 7. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Projet de délibération: aides aux entreprises
touchées par la pandémie de Covid-19

Critères

- cette aide vient en subsidiarité aux mesures fédérales et cantonales;
- ne pas présenter de situation de surendettement au 1^{er} janvier 2020;
- ne pas licencier tant que les RHT sont maintenues;
- compenser les RHT à 100% du salaire dès réception de l'aide financière, à condition que le coût généré ne dépasse pas 20% de l'aide octroyée;
- les institutions financières et de trading doivent s'être engagées dans une charte d'investissements responsables;
- promouvoir une ou des mesures visant la baisse de l'empreinte carbone de son entreprise;
- l'entreprise garantit que pendant trois ans ou jusqu'au remboursement des aides obtenues:
 - 1) elle ne décide ni ne distribue aucun dividende ou tantième et ne rembourse pas d'apport en capital;
 - 2) elle n'octroie pas de prêts à ses actionnaires-proprétaires.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Un grand merci et bravo pour ce long débat et pour les éclaircissements de M. Schaller sur son sous-amendement.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Il est 19 h 29. On se retrouve dans une heure, à 20 h 30, ici même. Bon appétit.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5008
2. Communications du Conseil administratif	5008
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5008
4. Questions orales	5010
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 24 novembre 2020 de M ^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel Dany Pastore: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) pour des aides à fonds perdus aux entreprises» (PRD-284 A). Suite du premier débat	5016
6. Propositions des conseillers municipaux	5041
7. Interpellations	5041
8. Questions écrites	5041

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci